AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2022-0329.

Cette session se tiendra le 17 août à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2022-0329

Lot 6 424 140 du cadastre du Québec, chemin des Berges-du-Nord (Secteur Montfort)

Nature de la demande :

Autoriser un espacement de 85 mètres entre l'intersection de deux voies locales, bien que la réglementation stipule que deux intersections de deux voies locales avec une autre voie locale et une voie collectrice doivent être espacées d'au moins 130 mètres.

Disposition réglementaire affectée

Règlement de lotissement n° 2017-497, Dispositions applicables aux projets de lotissement et aux opérations cadastrales, Dispositions relatives aux voies de circulation, Dispositions applicables aux intersections, article 25, paragraphe 2 : Deux intersections de deux voies locales avec une autre voie locale ou avec une voie collectrice doivent être espacées d'au moins 130 mètres. Dans tous les cas, les mesures devront être prises centre à centre par rapport à l'emprise.

QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 17 AOÛT 2022.

Donné à Wentworth-Nord, ce 2e jour du mois d'août deux mille vingt et deux.

Ron Kelley

Directeur général et Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 2e jour du mois d'août deux mille vingt et deux.

Ron Kelley
Directeur général et Greffier-trésorier